



Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Automne (SAGEBA) (Siren : 200080125)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Morienvall
Arrondissement	Senlis
Département	Oise
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	01/01/2018
Date d'effet	01/01/2018

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Bruno LACHETEAU

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	1, Sente de l'Ecole
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	60127 MORIENVAL
Téléphone	03 44 88 49 48
Fax	03 44 88 49 48
Courriel	secretariat.automne@orange.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	72 615
Densité moyenne	80,80

Périmètres

Nombre total de membres : 36

- Dont 33 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
60	Auger-Saint-Vincent (216000273)	542
60	Béthancourt-en-Valois (216000661)	219
60	Boissy-Fresnoy (216000794)	997
60	Bonneuil-en-Valois (216000836)	1 030
02	Coyolles (210202172)	368
60	Crépy-en-Valois (216001750)	15 063
60	Duvy (216002014)	443
60	Éméville (216002055)	294
60	Feigneux (216002295)	441
60	Fresnoy-la-Rivière (216002584)	686
60	Fresnoy-le-Luat (216002592)	517
60	Gillocourt (216002691)	661
60	Glaignes (216002717)	389
60	Gondreville (216002766)	208
02	Haramont (210203485)	585
02	Largny-sur-Automne (210203899)	255
60	Lévignen (216003558)	1 027
60	Morienvall (216004259)	1 096
60	Néry (216004424)	672
60	Ormoy-Villers (216004739)	670
60	Orrouy (216004754)	613
60	Péroy-les-Gombries (216004838)	1 164
60	Rocquemont (216005371)	121
60	Rosières (216005405)	142
60	Rouville (216005462)	259
60	Russy-Bémont (216005553)	202
60	Séry-Magneval (216006098)	291
60	Trumilly (216006411)	560
60	Vauciennes (216006494)	700
60	Vaumoise (216006528)	1 069
60	Versigny (216006627)	390
60	Veze (216006635)	290
02	Villers-Cotterêts (210207833)	11 104

- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
60	CA de la Région de Compiègne et de la Basse Automne (200067965)	CA
60	CC du Pays de Valois (246000871)	CC

02	CC Retz en Valois (200071991)	CC
----	-------------------------------	----

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Autres actions environnementales</p> <p><i>Compétences obligatoires : L'animation et le suivi de la mise en oeuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (S.A.G.E.) de l'Automne, notamment en développant la concertation et la coopération entre tous les organismes concernés par la gestion de l'eau ou des milieux aquatiques et en participant à l'élaboration, la révision ou la modification de tous les documents ou de tous les projets d'aménagement ayant un impact direct ou indirect sur l'eau ; Réaliser le suivi administratif et technique de la commission locale de l'eau du S.A.G.E. de l'Automne (C.L.E. du S.A.G.E. de l'Automne) ; Procéder au regroupement et à la mise à disposition des informations et des dossiers liés à la ressource en eau et à l'assainissement dans le périmètre du S.A.G.E. de l'Automne ; La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement sur le bassin versant, hors zones urbaines et la lutte contre l'érosion des sols ; L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, y compris les accès à ces cours d'eau ; La protection et la restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides du bassin versant de l'Automne, ainsi que des formations boisées riveraines ; Réaliser les études générales relevant de ses compétences. Compétences optionnelles - chaque commune peut opter pour une ou plusieurs des compétences suivantes : L'aménagement du bassin versant de l'Automne ou d'une fraction du bassin hydrographique ; Effectuer les opérations que le syndicat jugera utiles à la protection contre les inondations (lieux habités, infrastructures collectives) ; La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ; L'approvisionnement en eau ; La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; La lutte contre les pollutions ; Effectuer, au cas par cas, avec indemnisation en échange d'un service rendu par le demandeur, des missions d'assistance technique pour les communes adhérentes ou pour une association de collectivités territoriales, dans le cadre de ses compétences.</i></p> <p>Par substitution</p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)